métropole
ROUENNORMANDIE

RÉUNION DU CONSEIL

10 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le dix octobre , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 septembre 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h02 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Alain OVIDE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse) à partir de 18h06, M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h25, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h16 et jusqu'à 20h40, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h32, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Cléon), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 20h32, M. CHEKHEMANI (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h31, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan), M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h03, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h09, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h18, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19h53, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h40, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h13, M. FOUCAUD (Oissel), M. GAILLARD (Petit-Quevilly) à partir de 18h36 et jusqu'à 19h52, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h13 , M. GRENIER (Le Houlme) jusqu'à 19h57, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20h, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) jusqu'à 20h10, M. HEBERT E.

(Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h04, Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër) à partir de 18h04, M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen) jusqu'à 20h30, M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) jusqu'à 19h53, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h30, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20h, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h04 et jusqu'à 20h31, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) à partir de 18h05 et jusqu'à 20h31, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h16 , M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 20h32, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 19h37, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h09, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), M. PHILIPPE (Darnétal) jusqu'à 20h31, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 20h20, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 18h50.

Etaient représentés :

Mme ARGELES (Rouen) par Mme RAMBAUD, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme M'FOUTOU à partir de 20h25, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. HEBERT, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN jusqu'à 20h30, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. SIMON, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme ACHOURI, M. DUCABLE (Isneauville) par M. MEYER, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON à partir de 18h06, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par Mme HEBERT à partir de 19h53, Mme FOURNEYRON (Rouen) par M. ROBERT, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme AUZOU, M. GAILLARD (Petit-Quevilly) par M. GOURY jusqu'à 18h36 et à partir de 19h52, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. LETAILLEUR à partir de 18h05, M. GLARAN (Canteleu) par M. JOUENNE, M. GRENIER (Le Houlme) par M. DELESTRE à partir de 19h57, M. JAOUEN (La Londe) par Mme TAILLANDIER, Mme KREBILL (Canteleu) par Mme BOULANGER, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. COULOMBEL, M. OBIN (Petit-Quevilly) par Mme GOUJON, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE jusqu'à 19h37, M. RENARD (Bois-Guillaume) par Mme BERCES, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) par Mme DESCHAMPS à partir de 20h20, Mme SLIMANI (Rouen) par M. PESSIOT, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme CANU, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme LALLIER à partir de 18h50.

Etaient Absents :

Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BOURGET (Houppeville), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen).

Procès-verbaux

*** Procès-verbaux - Procès verbal du Conseil du 19 mai 2016** (DELIBERATION N° C2016_0577)

Adoptée.

*** Procès-verbaux - Procès verbal du Conseil du 29 juin 2016** (DELIBERATION N° C2016_0578)

Adoptée.

Développement et attractivité

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Organisation de la saison Picasso - Fixation des tarifs - Conventions à intervenir avec le Musée National Picasso Paris et le Musée National d'Art Moderne : autorisation de signature - Demande de subventions et de mécénats** (DELIBERATION N° C2016_0579)

L'organisation d'une saison Picasso du 1er avril au 11 septembre 2017 et le budget dédié ont été autorisés.

Le tarif du droit d'accès à cette saison a été fixé à 12 € (plein tarif) et 9 € (tarif réduit) pour l'ensemble des 3 lieux d'exposition. Les bénéficiaires de la gratuité et du tarif réduit sont indiqués dans l'annexe 2 de la délibération. L'accès aux collections permanentes reste gratuit.

Le tarif du droit d'accès à l'exposition au seul musée Le Secq des Tournelles a été fixé à 4 €, tarif unique. Les bénéficiaires de la gratuité sont indiqués dans l'annexe 2 de la délibération.

Le tarif du droit d'accès à l'exposition au seul musée de la Céramique a été fixé à 4 €, tarif unique. Les bénéficiaires de la gratuité sont indiqués dans l'annexe 2 de la délibération.

Les tarifs des actions envers les publics et les locations d'espaces selon la grille tarifaire jointe en annexe 2 de la délibération.

L'approbation des conventions de partenariat à intervenir dans le cadre de l'organisation de la saison Picasso jusqu'à un montant de 30 000 € ont été déléguées au Président, il a été autorisé à procéder aux consultations nécessaires conformément aux règles de la commande publique, en lien avec cette exposition.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions auprès de la DRAC et de la Région Normandie aux taux les plus élevés possibles et à solliciter les mécénats et partenariats et signer les conventions afférentes.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Harmonisation des tarifs des Musées Métropolitains - Grille tarifaire applicable au 1er septembre 2016 : adoption** (DELIBERATION N° C2016_0580)

La nouvelle grille tarifaire des musées de la Métropole Rouen Normandie a été approuvée.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Panorama XXL- Modification des statuts de la Régie des Panoramas : approbation - Convention financière et de mise à disposition des équipements et des œuvres : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0581)

La modification des statuts de la Régie des panoramas a été approuvée.

La modification de la convention financière et de mise à disposition des équipements et des œuvres pour l'exploitation du Panorama XXL, de l'Historial Jeanne d'Arc et du Donjon-Tour Jeanne d'Arc régissant les relations relatives aux équipements et aux œuvres bâtiments entre la Métropole et la Régie a été approuvée.

La mise à disposition du Donjon Tour-Jeanne d'Arc interviendra à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Zénith- Rapport annuel d'opérations 2015** (DELIBERATION N° C2016_0582)

Le Conseil Métropolitain a pris acte de la présentation du rapport annuel de la société SESAR.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine - Versement d'une subvention : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0623)

Le versement d'une subvention complémentaire à celle prévue par les statuts, pour un montant de 495 000 euros, conformément aux crédits inscrits au budget 2016, a été approuvé.

Adoptée (Contre : 30 voix).

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Moulin IV - Compte-rendu annuel de concession 2015 : approbation - Avance de trésorerie consentie à Rouen Normandie Aménagement - Convention d'avance de trésorerie : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0583)

Le compte-rendu d'activités 2015 notamment les actualisations de dépenses, les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2016 et suivantes, présenté par la SPL RNA a été approuvé.

Les termes de la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de la ZAE du Moulin IV ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer ladite convention de trésorerie dédiée à l'opération de la ZAE du Moulin IV.

Le principe de versement en 2017 d'une participation de la Métropole de 370 000 € nécessaire à l'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2017, a été approuvé.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Parc des expositions - Rapport annuel d'opérations 2015** (DELIBERATION N° C2016_0584)

Le Conseil Métropolitain a pris acte de la présentation du rapport annuel 2015 de Rouen Expo Evénements.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Label ville et pays d'art et d'histoire- Fixation des tarifs des activités organisées dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire** (DELIBERATION N° C2016_0585)

La délibération du Conseil de la CREA du 5 mai 2014 fixant les tarifs des activités Villes et Pays d'art et d'histoire a été abrogée.

La nouvelle grille tarifaire des activités organisées dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, applicable à compter du 14 octobre 2016, a été approuvée.

Adoptée.

<u>Urbanisme et habitat</u>

*** Urbanisme et habitat - Gens du voyage - Commission consultative départementale des gens du voyage : désignation d'un nouveau représentant** (DELIBERATION N° C2016_0586)

Madame Dominique AUPIERRE a été désignée en qualité de représentante de la Métropole Rouen Normandie au sein de la Commission consultative départementale des gens du voyage.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Conseil d'administration de la Fondation Insertion Logement de la Vallée de la Seine - « FILSEINE » : désignation d'un représentant** (DELIBERATION N° C2016_0587)

Monsieur Dominique GAMBIER a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du Conseil d'administration de la Fondation Insertion Logement de la Vallée de la Seine – FILSEINE-.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention de protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain - Modalités de financement : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0588)

La convention du Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole Rouen Normandie, prenant en compte les recommandations du Comité d'Engagement de l'ANRU, a été approuvée.

Les modalités de financement prévues pour chacune des études inscrites ont été approuvées.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention de Protocole et les actes afférents et à solliciter auprès de l'État, de l'ANRU, de l'ANAH et la CDC et de tout autre financeur toute demande de subvention concernant les études inscrites dans la convention de Protocole.

La convention du Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole Rouen Normandie sera annexée au Contrat de Ville de la Métropole.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Rouen "Rouen Habitat" à la Métropole : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0589)

La rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Rouen « Rouen Habitat « à compter du 1er janvier 2017 a été approuvé.

Le maintien de la dénomination « Rouen Habitat « sera soumis au Conseil d'Administration de Rouen Habitat.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les courriers s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement du rattachement.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Anneville-Ambourville - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local de l'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme** (DELIBERATION N° C2016_0590)

Le bilan de la concertation de mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de PLU de la commune d'Anneville-Ambourville a été dressé.

Le projet de PLU de la commune d'Anneville-Ambourville a été arrêté.

Avant son approbation, le projet de PLU de la commune d'Anneville-Ambourville sera soumis à enquête publique conformément à l'article L 153-19 du Code de l'Urbanisme, et Monsieur le Président a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente délibération accompagnée du projet de PLU de la commune d'Anneville-Ambourville arrêté sera transmise pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les article L 153-16 et suivants.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes de Berville-sur-Seine, Darnétal, Malaunay, Oissel, Petit-Quevilly et Rouen - Modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0591)

La modification du périmètre du droit de préemption urbain des communes de Berville-sur-Seine, Darnétal, Malaunay, Oissel, Le-Petit-Quevilly et Rouen a été approuvée, selon les modalités suivantes :

- BERVILLE-SUR-SEINE : DPU sur la totalité des zones U et NA du POS
- DARNETAL : DPU sur la totalité des zones U et AU du PLU
- MALAUNAY : DPU sur les zones U et 1AU du PLU - DPU renforcé sur la zone UC
- OISSEL : DPU renforcé sur les zones UA, UC, UPa, UPb, UPd, UR, UX, 1AU et 2AU
- PETIT-QUEVILLY : DPU sur la totalité du territoire communal
- ROUEN : DPU dans le périmètre figurant au plan annexé à la délibération

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Berville-sur-Seine - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local de l'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme** (DELIBERATION N° C2016_0592)

Le bilan de la concertation de mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de PLU de la commune de Berville-sur-Seine a été dressé.

Le projet de PLU de la commune de Berville-sur-Seine a été arrêté.

Avant approbation, le projet de PLU de la commune de Berville-sur-Seine sera soumis à enquête publique et Monsieur le Président a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente délibération accompagnée du projet de PLU de la commune de Berville-sur-Seine arrêté sera transmise pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bois-Guillaume - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0593)

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Bois-Guillaume a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Darnétal - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0594)

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Darnétal a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes de Le Trait/Yainville - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0595)

Le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des communes du Trait et de Yainville a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Malaunay - Révision du Règlement Local de Publicité : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0596)

Le projet de révision du règlement local de publicité de la commune de Malaunay a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Malaunay - Révision du Plan Local d'Urbanisme : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0597)

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malaunay a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Rouen - Modification du Plan Local d'Urbanisme : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0598)

La modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rouen a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Martin-de-Boscherville - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0599)

Le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-de-Boscherville a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Yville-sur-Seine - Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme** (DELIBERATION N° C2016_0600)

Le bilan de la concertation de mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de PLU de la commune d'Yville-sur-Seine a été dressé.

Le projet de PLU de la commune d'Yville-sur-Seine a été arrêté.

Avant approbation, le projet de PLU de la commune d'Yville-sur-Seine sera soumis à enquête publique et Monsieur le Président a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente délibération accompagnée du projet de PLU de la commune d'Yville-sur-Seine arrêté sera transmise pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité

*** Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets Centre historique de Rouen- Cœur de métropole - Extension du programme de l'opération rue Grand Pont : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0624)

La programmation complémentaire concernant la rue Grand Pont a été approuvée.

Initialement prévu à 30 millions d'euros HT, le nouveau budget de l'opération porté à 32,6 millions d'euros HT a été approuvé.

Adoptée (Abstention : 19 voix).

*** Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets - Ecoquartier Flaubert-Concession d'aménagement confiée à la SPL Rouen Normandie Aménagement - Compte-rendu annuel d'activités (CRAC) 2015 : approbation - Avance de trésorerie consentie à Rouen Normandie Aménagement - Avenant à la convention d'avance de trésorerie : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0625)

Le compte-rendu d'activités 2015 notamment les actualisations de dépenses, les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2016 et suivantes, présenté par la SPL RNA, a été approuvé.
Les termes de l'avenant à la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de l'Ecoquartier Flaubert ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer ledit avenant à la convention de trésorerie dédiée à l'opération de l'Ecoquartier Flaubert, portant l'avance à 14 100 000 €, conformément au compte-rendu d'activités 2015.

Le principe de versement en 2017 d'une participation de la Métropole de 2 500 000 € nécessaire à l'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget de l'exercice 2017, a été approuvé.

Adoptée (Abstention : 44 voix).

*** Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets - Ecoquartier Flaubert-Travaux de préparation du site sur les emprises ferroviaires (phase 2) - Convention à intervenir avec l'EPF de Normandie et Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0626)

Le plan de financement de l'opération a été approuvé, selon les modalités suivantes :
- Métropole (45 %) :.....360 000 €
- EPF de Normandie (35 %) :.....280 000 €
- Région Normandie (20 %) :.....160 000 €

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et Rouen Normandie Aménagement afin de définir les modalités techniques et financières de réalisation des travaux de préparation du site de l'Ecoquartier Flaubert que réalisera cet établissement, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée (Abstention : 44 voix).

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Esplanade Saint-Gervais - Modification du programme et d'enveloppe financière prévisionnelle - Renforcement de l'alimentation ERDF : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0627)

L'enveloppe prévisionnelle globale de l'aménagement de l'Esplanade Saint-Gervais a été arrêté à 4 000 000 € TTC.

Monsieur le Président a été habilité à mettre en œuvre les études et travaux nécessaires pour accueillir avec la Ville de Rouen l'édition 2016 de la Foire Saint-Romain et en particulier à signer la proposition de reprise des réseaux électriques établie par ENEDIS (anciennement ERDF) sur la base d'un montant de 465 260,87 HT.

Adoptée (Contre : 19 voix).

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Stationnement- Contrat de concession des parcs de stationnement de Cathédrale, du Vieux Marché et de l'Hôtel de Ville – Avenant n° 2 au contrat : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0601)

L'exploitation du parc de stationnement de l'Opéra par voie d'avenant au contrat du 28 février 2014 portant concession des parcs de stationnement de la Cathédrale, du Vieux Marché et de l'Hôtel de Ville, pour la durée résiduelle du contrat soit jusqu'au 27 février 2032, a été confiée à la SPL Rouen Normandie Stationnement.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession du 28 février 2014.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Travaux d'aménagement des espaces publics de la place des Chartreux - Avenant n° 1 à la convention tripartite avec les communes de Rouen et de Petit-Quevilly : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0602)

Le nouveau plan de financement de l'opération a été approuvé.

Les termes de l'avenant n°1 à la convention financière conclue entre les communes de Rouen et de Petit-Quevilly, fixant leur participation respective à 606 742 € et 1 389 279 €, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Travaux de requalification de la place de la République à Oissel - Convention financière à intervenir avec la commune d'Oissel : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0603)

Le plan de financement prévisionnel de l'opération modifié, portant le coût de l'opération à 936 600 €, a été approuvé.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune d'Oissel-sur-Seine fixant sa participation à 86 600 €, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Fixation des tarifs métropolitains pour la création de surbaissés de trottoirs** (DELIBERATION N° C2016_0604)

La réalisation de surbaissés de trottoirs a été fixée à 106 euros le m^2, à compter du 1er novembre 2016.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- ZAC Petit Quevilly Village - Convention financière sur la rénovation des espaces publics adjacents, avec la Commune de Petit-Quevilly : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0605)

Le plan de financement de l'opération a été approuvé.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly fixant sa participation à 1 300 000 €, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- ZAC Petit-Quevilly Village - Convention de mandat d'études et de réalisation de la rénovation des espaces publics adjacents, avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0606)

Les termes de la convention de mandat ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention de mandat fixant les conditions d'intervention de la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de la rénovation des espaces publics adjacents a l'opération Petit-Quevilly Village, pour un montant d'opération de 3 120 000 TTC comprenant une rémunération de la SPL de 136 800 € TTC.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4- Prolongement de la ligne F1 vers la ZAC de la Plaine de la Ronce à Isneauville - Programme et enveloppe financière : approbation - Lancement des consultations et marchés publics à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0607)

Le programme d'aménagement de la ligne F1 (ex ligne 7) dans le cadre de son prolongement vers la ZAC de la Plaine de la Ronce à Isneauville a été approuvé.

L'enveloppe financière prévisionnelle du projet estimée à 6 900 000 € HT (8 280 000 € TTC) et la rémunération du maître d'œuvre à 580 000 € HT (696 000 € TTC) soit au total 7 480 000 € HT (8 976 000 € TTC) a été approuvée.

Monsieur le Président a été habilité à lancer les consultations appropriées relatives à la maîtrise d'œuvre et aux travaux d'aménagement de la ligne F1, dans le cadre de son prolongement vers la ZAC de la Plaine de la Ronce à Isneauville et à signer les marchés qui en résulteront ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à leur exécution après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Services scolaires - Convention à intervenir avec la commune de Franqueville-Saint-Pierre : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0608)

Le maintien jusqu'au 31 août 2022 du service régulier de transports scolaires destiné à desservir le groupe scolaire « Louis Lemonnier » et l'école maternelle « Le Petit Poucet » a été approuvé.

Les termes de la convention de délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire à intervenir entre la Métropole et la commune de Franqueville-Saint-Pierre ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention de délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire à intervenir entre la Métropole et la commune de Franqueville-Saint-Pierre.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Services scolaires - Convention à intervenir avec la commune de Tourville-la-Rivière : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0609)

La délégation à la commune de Tourville-la-Rivière de l'organisation de la desserte de l'école Aragon jusqu'au 31 août 2022 a été approuvée.

Les termes de la convention de délégation à intervenir avec la commune de Tourville-la-Rivière ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- SOMETRAR - Rapport annuel 2015** (DELIBERATION N° C2016_0610)

Le Conseil Métropolitain a pris acte de la présentation du rapport annuel 2015 de la société SOMETRAR .

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Plan de déplacements urbains- Enquête sur les déplacements auprès des ménages (EMD) - Plan de financement : approbation - Convention financière à intervenir avec le Département de l'Eure : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0611)

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'enquête d'un montant global de 1 125 000 € HT a été approuvé, selon les modalités suivantes :

- État	225 000 € HT
- Région Normandie	225 000 € HT
- CASE	100 000 € HT
- Département de l'Eure	56 250 € HT
- Métropole Rouen Normandie	518 750 € HT

Les termes de la convention financière à intervenir avec le Département de l'Eure ont été approuvés et Monsieur le Président ou son représentant a été habilité à la signer.

Adoptée.

Services publics aux usagers

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Contractualisation Métropole Rouen Normandie - Agence de l'Eau** (DELIBERATION N° C2016_0628)

Le premier volet du contrat global avec l'Agence de l'Eau sur le petit cycle de l'eau a été approuvé.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le 1er volet du contrat global et tout acte correspondant et à mettre en œuvre les moyens humains pour l'établissement du 2ème volet au contrat global sur le grand cycle de l'eau d'ici fin 2017.

Adoptée (Abstention : 25 voix).

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly : désignation d'un délégué** (DELIBERATION N° C2016_0612)

Monsieur Edmond DELTOUR a été désigné en qualité de délégué au sein du Syndicat mixte de la Vallée du Cailly.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Retrait du Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime (SDE76) : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0629)

Le retrait de la Métropole Rouen Normandie du Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime (SDE 76) à compter du 1er janvier 2017 a été approuvé.

Adoptée (Contre : 3 voix).

*** Services publics aux usagers - Environnement - Dispositif d'accompagnement des communes pour la mise en oeuvre de la gestion différenciée : approbation - Convention type avec les communes : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0613)

Le dispositif d'accompagnement des communes pour la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics à partir de 2017 a été validé.

Le principe de la mise en place de deux conventions-types avec les communes afin de faciliter la gestion de la mise en œuvre de la gestion différenciée selon l'accompagnement choisi a été approuvé.

Les termes des deux conventions-types à intervenir entre la Métropole et les communes pour déterminer les modalités d'accompagnement des communes selon le choix opéré par celle-ci a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer lesdites conventions et à signer les demandes de subventions afférentes à ce dispositif.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Crématorium - Suivi des délégations de service public - Rapport annuel 2015 du délégataire** (DELIBERATION N° C2016_0614)

Le Conseil Métropolitain a pris acte de la communication du rapport annuel 2015 de la société OGF.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie autonome d'Electricité, du Câble et de Chauffage d'Elbeuf-sur-Seine - Fixation des tarifs - Règlement de service et police d'abonnement : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0615)

La nouvelle tarification définie pour R1 à 34.18 € HT/MWh et pour R2 à 102.76 € HT/kW (valeurs en date du 1er juin 2016) a été approuvée.

L'actualisation des termes de l'annexe 1 de la convention de gestion provisoire signée le 20 novembre 2015 entre la Métropole Rouen Normandie et la REE, désormais intitulée « règlement de service » a été approuvée.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Avenant n° 12 de fin de concession du réseau de chaleur de Petit-Quevilly à intervenir avec ENGIE ÉNERGIE SERVICES : autorisation de signature**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

Ressources et moyens

*** Ressources et moyens - Finances - Révision de l'attribution de compensation de la Ville de Rouen : fixation du montant - Dérogation pour charge de centralité** (DELIBERATION N° C2016_0616)

La révision de l'attribution de compensation de la ville de Rouen via un transfert de charges des équipements muséaux de la ville de Rouen à la Métropole pour un montant de 4 402 044 € au lieu de 5 402 044 € a été acté. Ce montant sera déduit de l'attribution de compensation de la ville de Rouen à compter de l'exercice budgétaire 2016.

La révision de l'attribution de compensation prendra pleinement effet dès transmission par la ville de Rouen à la Métropole de la délibération exécutoire approuvant, dans les mêmes termes, cette décision.

Adoptée, à la majorité qualifiée des deux tiers du Conseil de la Métropole

*** Ressources et moyens - Finances - Commune du Trait - Transfert de la ZAE du Malaquis / La Hazaie - Conditions financières et patrimoniales : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0617)

Les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis / La Hazaie, à savoir : la cession par la commune du Trait à la Métropole des terrains restant à commercialiser situés sur le périmètre de la ZAE Malaquis / La Hazaie à l'euro symbolique, ont été approuvées.

Les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis / La Hazaie seront soumises à l'approbation des communes membres.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'aménagement - Extension de la sectorisation 1 % sur les emprises de l'ex-raffinerie Pétroplus : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0618)

Le maintien sur l'ensemble du territoire du taux de la taxe aménagement à 5 %, les exonérations et la valeur forfaitaire des emplacements de stationnement, conformément à la délibération de la Métropole Rouen Normandie du 12 octobre 2015 sur l'instauration de la taxe d'aménagement, a été approuvé.

L'extension de la sectorisation à 1 % déjà présente sur une partie du domaine portuaire au site de l'ancienne raffinerie Pétroplus a été approuvée.

Monsieur le Président a été autorisée à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération sera valable pour une période d'un an tacitement renouvelable.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Modification du tableau des emplois budgétaires de la Métropole Rouen Normandie au 1er octobre 2016** (DELIBERATION N° C2016_0619)

La répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie avec une situation arrêtée au 1er octobre 2016 a été approuvée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Participation à la prise en charge des frais pédagogiques dans le cadre du Congé de Formation Professionnel (CFP) et du Congé Individuel de Formation (CIF) : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0620)

La prise en charge des frais pédagogiques de Congé de Formation Professionnelle (CFP) ou Congé Individuel de Formation (CIF), en cas d'acceptation du dossier, à hauteur de 70 % du montant de leur montant et dans la limite de 7 000 € a été autorisée.

Il est précisé que ces frais comprennent strictement le coût de l'enseignement. Les frais annexes (achat de matériel, de livres, déplacement, restauration, hébergement…) seront à la charge de l'agent.

Adoptée.

Comptes-rendus des décisions

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président** (DELIBERATION N° C2016_0621)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des Décisions du Bureau du 29 juin 2016** (DELIBERATION N° C2016_0622)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.